VILLE D'HENIN-BEAUMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019 A 9 HEURES

-:-COMPTE-RENDU

- 1-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 8 novembre 2019 à 9 heures.

PRESENTS:

- M. Steeve BRIOIS

Maire

- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS

Adjoints

- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOCQ
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Jeanne BARALLE
- Mme Margaret LANOY
- M. Jacques MARTEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Michel VILAIN
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Mélaine GUILBERT
- M. Eugène BINAISSE (procuration à Patrick DULONGPONT de 10h47 à 11h21)
- Mme Marine TONDELIER
- M. Clément GOLKA
- Mme Annie MAGNIEZ
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT
- M. Laurent KUCZERA

Conseillers municipaux

ABSENTS:

- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Annie WANNEPAIN)
- M. Jean-Robert HAVET (procuration à Nicolas MOREAUX)
- M. David NOEL (procuration à Marine TONDELIER)
- M. Geoffrey GORILLOT
- M. Stéphane FILIPOVITCH

Conseillers municipaux

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.

A la suite de la démission de M. Alain DETREZ de son siège de conseiller municipal, signifiée à la Commune par courrier en date du 3 novembre 2019, M. Laurent KUCZERA, occupant la trente troisième place sur la liste « HENIN-BEAUMONT, C'EST VOUS! » est déclaré installé dans les fonctions de conseiller municipal de la commune d'Hénin-Beaumont.

En application des dispositions des articles L.2121-1 et L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales, M. Laurent KUCZERA, installé dans les fonctions de conseiller municipal, occupera le dernier rang du tableau des conseillers municipaux.

Une minute de silence est respectée en mémoire de Mesdames Bernadette SLAPKA (présidente d'ACED Metallia), Monique BRICE (mère de Laurent BRICE, Premier adjoint), Messieurs Daniel TRANCHANT (ancien Conseiller municipal), Jacques CHIRAC (ancien Président de la République)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

1) A la majorité,

DECIDE, compte tenu des enjeux issus du diagnostic, de poursuivre l'élaboration du Règlement Local de Publicité selon les orientations générales suivantes : améliorer l'intégration des dispositifs publicitaires, maîtriser la densité et les formats de la publicité, renforcer la lisibilité des enseignes, conforter l'attractivité et le dynamisme des zones d'activités, s'inscrire dans une démarche de développement durable, participer aux économies d'énergie, prendre en compte l'impact des dispositifs sur le patrimoine.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe de l'opposition)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

2) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la communication du rapport 2018 de Délégation de Service Public d'exploitation du crématorium et du site cinéraire contigu.

3) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Liliane PETIT, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE A L'ETAT CIVIL, A LA POPULATION, AUX ELECTIONS ET AUX AFFAIRES GENERALES

4) A l'unanimité,

FIXE à cinq le nombre d'agents recenseurs recrutés sur la période de recensement 2019-2020. FIXE la rémunération des agents recenseurs à 4 € par logement recensé et à 20 € pour la demi-journée de formation. DESIGNE la responsable du service Etat Civil en qualité de coordonnateur principal du recensement de la population et un agent du service de l'Etat Civil en qualité de coordonnateur communal adjoint. DECIDE que la rémunération du coordonnateur communal principal sera fixée forfaitairement à 500 € et celle du coordonnateur suppléant à 350 € et ACCEPTE la dotation forfaitaire d'un montant de 4 825 €.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

5) A l'unanimité,

ADHERE au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023, sauf dénonciation par l'une des deux parties dans les délais prévus au contrat.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Patrick MON, ADJOINT DELEGUE A LA SECURITE ET A LA VIE DES QUARTIERS

6) A la majorité,

AUTORISE le recrutement de vacataires sur les périodes scolaires, à compter du 12 novembre 2019, pour assurer la sécurité aux abords des écoles et **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 20,14 € pour une journée (2h) et 10,07 € la demi-journée (1h).

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe de l'opposition)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

7) A l'unanimité,

FIXE, pour l'année scolaire 2018/2019, le montant de la redevance scolaire à 110 € pour l'ensemble des communes concernées. FIXE, pour l'année scolaire 2019/2020, le montant de la redevance scolaire à 110 € pour l'ensemble des communes concernées. APPLIQUE, à partir de la rentrée 2020/2021, un principe de réciprocité gracieuse avec les autres communes. PRECISE que cette réciprocité entraîne l'absence de répartition de charges financières, normalement applicables dans le cas de scolarisation hors commune, au titre de l'article L.212-8 du Code de l'éducation. PRECISE que si une commune impose, malgré tout, une participation financière, à titre subsidiaire, la Commune paiera la redevance sollicitée et PRECISE, qu'en contrepartie, la réciprocité s'appliquera, pour ces communes, à hauteur du montant fixé par leurs conseils municipaux, pour les élèves scolarisés à Hénin-Beaumont.

<u>SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE</u>

8) A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de désignation d'un maître d'ouvrage unique entre le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et la Ville dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Bus à Haut Niveau de Service sur le territoire de la Commune et AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ledit avenant.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1er ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

9) A l'unanimité,

FIXE les tarifs des places pour le Festival Rock qui se tiendra les 8, 15 et 22 février 2020 à L'Escapade.

10) A l'unanimité,

APPROUVE la signature d'un contrat de mandat de vente entre la société Ticketnet et la Ville pour assurer la commercialisation des billets de spectacles du « Hénin Rock Festival 2020 » sur le réseau Internet de Ticketnet.

11) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la décision de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 50 000 €, à la Ville afin de soutenir le projet de création d'un boulodrome à Beaumont.

12) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la décision de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin d'attribuer un fonds de concours, d'un montant d'1 000 000 €, à la Commune pour le projet de rénovation de la piscine municipale.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

13) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la décision de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin d'attribuer un fonds de concours, d'un montant de 300 000 €, à la Ville concernant le projet de rénovation du parvis de la gare SNCF d'Hénin-Beaumont, de son parking adjacent et de création d'un parking minute situé rue Barbusse.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

14) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association «Police Publique Jeunesse» de Béthune afin de mettre en place une opération de citoyenneté routière au lycée Pasteur d'Hénin-Beaumont.

15) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 €, au titre de l'exercice 2019, à l'association sportive LES MUSTANGS D'HENIN-BEAUMONT.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1er ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

16) A l'unanimité,

CONFIRME la candidature de la ville d'Hénin-Beaumont pour être ville base arrière et centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

17) A l'unanimité,

AUTORISE le versement de la somme de 20 000 € pour l'appel à projet TERRE DE JEUX 2024.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

18) A l'unanimité,

ADOPTE la décision budgétaire modificative n° 1 pour l'exercice 2019.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Aurélia BEIGNEUX, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE

19) A l'unanimité,

AUTORISE le versement, au Centre Communal d'Action Sociale, d'un acompte de 400 000 € au titre de l'exercice 2020.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

20) A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, à hauteur de 3 208 898,54 €, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.

21) A l'unanimité,

REITERE sa garantie communale d'emprunt pour 9 contrats de prêt souscrits par Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un capital restant dû de 14 863 854,68 €.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1er ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

22) A la majorité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur la suppression du repos hebdomadaire dominical pour l'année 2020.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix défavorables (groupe majoritaire, Marine TONDELIER, David NOEL)
- 2 voix favorables (Patrick DULONGPONT, Eugène BINAISSE)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

23) A l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE, au Centre Communal d'Action Sociale, pour la cession de la parcelle située sur la commune de Montigny-en-Gohelle, cadastrée section ZA n° 418, d'une superficie de 200 m², dans le cadre du projet de la RD 919 « contournement de Courrières sur le territoire des communes d'Harnes et Courrières », au prix de 133 € au profit du Département du Pas-de-Calais.

24) A l'unanimité,

RAPPORTE la délibération n° 2018-143. **CEDE** l'immeuble sis 59 rue Pasteur, cadastré section AH n° 272 d'une superficie de 81 m², au prix de 30 000 € et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous la forme notariée près de Me Delphine BAILLEUX.

25) A l'unanimité.

CEDE les terrains communaux sis chemin de Jérusalem, cadastrés section BY n° 20 et 21 pour une superficie de 192 m², au prix de 15 000 € et **AUTORISE** M le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

26) A l'unanimité.

CONSTATE la désaffectation et le déclassement de la parcelle communale cadastrée section BI n° 7 située boulevard Salvador Allende et « Voie Vasse » et une partie des parcelles BI n° 323 et 617 pour une superficie d'environ 11 068 m². APPROUVE le principe de la cession desdites parcelles au profit de la société EIFFAGE IMMOBILIER Nord-Ouest au prix de 330 000 € et AUTORISE M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

27) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis 4 place Jean Jaurès, cadastré section AH n° 282 d'une superficie de 551 m², au prix de 114 000 € et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

28) A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir l'immeuble sis 10 place Jean Jaurès, cadastré section AH n° 283 d'une superficie de 458 m², au prix de 61 000 € et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

29) A l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE sur la cession de l'immeuble sis 185 avenue du Maréchal Leclerc appartenant Maisons & Cités Soginorpa au prix de 95 950 €.

30) A l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE sur la cession de l'immeuble sis 359 rue Jean Domagalla appartenant à PAS DE CALAIS HABITAT.

31) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2018.

32) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD sur le projet de servitudes d'utilité publique de l'ancienne Cokerie de Drocourt située sur le territoire d'Hénin-Beaumont.

33) A l'unanimité,

DESIGNE, comme correspondants Répertoire d'Immeubles Localisés : Mme Laure SERGEANT, correspondante titulaire et Mmes Pascaline LAMBRECHT et Nathalie DEGALEZ-VIVARD, correspondantes suppléantes et **AUTORISE** M. le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

34) A la majorité,

APPROUVE l'amendement proposé par M. Christopher SZCZUREK afférent à la motion « pour un vrai débat public sur l'Espace Lumière et l'école de musique d'Hénin-Beaumont » présentée par Mme Marine TONDELIER et **APPROUVE** la motion amendée.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 voix défavorables (groupe de l'opposition)

35) A la majorité,

APPROUVE l'amendement proposé par M. Bruno BILDE relatif à la motion « Projet Parcolog - de plus en plus de bitume et de camions, de moins en moins de surfaces agricoles et d'espaces naturels : opposons-nous à ces projets du passé! » présentée par M. Patrick DULONGPONT et **APPROUVE** la motion amendée.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 28 voix favorables (groupe majoritaire)
- 1 voix défavorable (Eugène BINAISSE)
- 4 non-participations au vote (groupe de l'opposition et M. Steeve BRIOIS)

M. le Maire clôt la séance à 12h40.

AFFICHE ET PUBLIE LE 15 NOVEMBRE 2019, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Steeve BRIOIS

e Maire,

Page 8 sur 8